

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

* * * * *

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GROUSSET Sylvie, Mme VEILLAT FABIEN Florence, HERHARD Anne-Marie, MARTINELLI Sylvie, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, DRUEZ Richard, BRISSON Noël, LUCAS Stéphane.

ABSENTS EXCUSÉS :

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Absents excusés : GRONIER Emilie

Présents : 10

Pouvoirs :

0

Votants :

10

Secrétaire de séance :

Madame HERHARD Anne-Marie

Convocation :

15 Septembre 2020

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

A. FINANCES

1. Devis mission archivage – centre de gestion de VENDEE
2. Subvention Fondation du Patrimoine :
3. Réforme des mobiliers communaux (définition des prix de vente)
4. Choix du prestataire pour le nouveau site internet de la commune
5. Changement du pack logiciel métier

B. URBANISME

1. Achat de terrains – parcelle A120 Mme CHARNAY (régularisation et utilisation communale)
2. Achat de terrain – parcelle A401 M. Charbonnel (acquisition de l'impasse des Peupliers)

C. ELECTIONS

1. Désignation des représentants de la commune au sein des Commissions intercommunales de la Communauté de Communes suivantes ;
 - a. Commission Locale d'évaluation des charges transférées ;
 - b. Commission finances et économie ;
 - c. Commission intercommunale pour l'accessibilité ;
 - d. Commission intercommunal des impôts directs.

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du compte rendu du 25 AOUT 2020

Le compte rendu du 25 AOUT 2020 est approuvé à l'unanimité.

A. FINANCES

1. Devis mission archivage – centre de gestion de VENDEE

Monsieur le Maire expose :

La bonne conservation et la bonne gestion relève de la responsabilité du Maire qui en prend la charge lors de la passation qui fait suite aux élections municipales. Dans ce cadre, il apparait que les archives de la commune nécessitent un tri et une remise en état des modes de conservation.

Afin de répondre à l'ensemble des exigences réglementaires qui encadrent la conservation des archives communales, Le Maire demande au conseil municipal le financement de la prestation archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

L'archiviste a pu visiter les archives communales et a estimé nécessaire 23,5 jours de travail à raison de 240,00 € de l'heure ce qui représente un montant de 6 840 € pour la prestation. Il est à noter que le coût de cette facture peut s'étaler sur deux ans.

Ce chantier débutera au printemps 2022, cependant le plan de charge du service archives nécessite une validation préalable de plus d'une année.

Accord du Conseil Municipal.

2. Adhésion Fondation du Patrimoine

Cette adhésion s'élève à 55 euros, celle-ci est calculée en fonction du nombre d'habitants d'après un barème qui est donné par la Fondation du Patrimoine.

Accord du Conseil Municipal.

3° Réforme des mobiliers communaux (définition des prix de vente)

Le conseil municipal a pu prendre connaissance des mobiliers à réformer par l'intermédiaire d'un inventaire photos des divers mobiliers. Le conseil propose de diffuser cette information en priorité aux associations ayant des besoins liés aux types mobiliers : APE et les Retraités.

Il existe aussi un stock de matériel informatique désuet. Un devis auprès des Ateliers du Bocage est en cours pour la récupération avec l'engagement de l'obtention d'un certificat Blanco (destruction totale des données enregistrées).

4° Choix du prestataire pour le nouveau site internet de la commune

Emilie GRONIER suit ce dossier et a proposé un tableau comparatif des coûts de création et de maintenance. Le conseil municipal prendra une décision au prochain Conseil Municipal après test des applications par la secrétaire de Mairie.

Le conseil municipal demande qu'un communiqué sur le site actuel soit affiché pour informer de la fermeture du site à compter du 8 octobre 2020 imposée par le fournisseur du site actuel pour une durée d'un mois minimum.

5. Changement du pack logiciel métier

Pour permettre une gestion plus efficace et permettre aussi que les deux ordinateurs fonctionnent en réseau facilitant ainsi le télétravail, il est proposé de procéder à cette évolution de logiciel.

Le coût de l'opération : 3 906 euros.

Accord du Conseil Municipal.

B. URBANISME

1° Achat de terrain – parcelle A120 Mme CHARNAY (régularisation et utilisation communale) :

M. Le Maire expose au conseil que suite à la demande de Madame CHARNAY réclamant la régularisation de l'occupation de sa parcelle A 120, sise rue Château Musset – 85420 LE MAZEAU, par la commune suite à un aménagement de voirie réalisé dans les années 2000, qui permet actuellement le stationnement de deux ou trois véhicules.

Le Maire propose l'achat de la parcelle dans les conditions financières suivantes :

- En considérant un prix/ha de 1 500 € et la surface de votre parcelle étant de 140m² : 21€
- En considérant la 20taine d'années d'occupation du site par la commune à raison de 10€/an : 200 €

Le Maire souhaite proposer l'achat de la parcelle pour 250 €. La commune prendra en charge les frais de notaire en sus du prix d'achat.

Accord du Conseil Municipal

2° Achat de terrain – parcelle A401 M. CHARBONNEL (acquisition de l'impasse des Peupliers)

En réalité, la commune avait déjà pris une délibération en deux mille dix-sept.

Accord renouvelé du Conseil Municipal

C. ELECTIONS

1° Désignation des représentants de la commune au sein des Commissions intercommunales de la Communauté de Communes suivantes

Il y'a eu des oublis de suppléants sur plusieurs commissions intercommunales de la Communauté de Commune.

- a) Commission locale d'évaluation des charges transférées : suppléant : B .Bordet
- b) Commissions des finances et économies : suppléant : Sylvie GROUSSET
- c) Commission intercommunale pour l'accessibilité : Noël BRISSON
- d) Commission intercommunale des impôts directs : Envoi de la liste établie du Conseil Municipal du dix juillet 2020.

B. QUESTION DIVERSES

- Une délibération doit être prise afin de permettre à la commune d'acheter 1 cadeau pour le personnel qui quitte la collectivité lors d'une fin de contrat ou d'un départ à la retraite : La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant de la collectivité. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le cadeau (matériel ou sous forme de chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 100 €.

Accord du Conseil Municipal

- Le dossier de demande de subventions pour l'aire de camping-car est déposé.
- Le coût pour les sanitaires publics comprenant 1WC, 1 urinoir et 2 lavabos s'élève à 2 500 euros.
- Les travaux d'aménagement de la future boutique du port : compte tenu d'une demande de permis de construire à effectuer et de l'envergure des travaux à réaliser, l'ouverture du nouveau commerce est reportée pour la saison touristique 2022.
- Route de la Sèvre : déformation de la chaussée, il faudrait se renseigner pour la réalisation d'un enrobé sur une moitié de la chaussée.
- Entrée de la propriété de Dominique RIBREAU : en 2014, lorsque la route du port a été refaite l'entrée a été définie à un emplacement par le propriétaire occupant au moment de la décision. À ce jour, le propriétaire actuel demande son déplacement entraînant des modifications sur le trottoir. Cette modification du profil du trottoir demande une réflexion plus approfondie avec l'agence locale routière du Département de la Vendée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

BORDET Bernard



Le Maire